

Communiqué de presse

Le conseil général, partenaire des élèves de l'ENIVL

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, député, Michel Mudry, président de l'École nationale d'ingénieurs du Val de Loire (ENIVL) et Romuald Boné, directeur de l'ENIVL, signent une convention de partenariat, à Naveil, lundi 6 avril.

Pour le Département, l'objectif est de soutenir l'enseignement supérieur en Loir-et-Cher en proposant à un partenariat pédagogique à l'ENIVL. Le conseil général propose aux étudiants de l'ENIVL de s'impliquer dans le domaine des travaux routiers sur plusieurs thèmes : la gestion de projet, l'étude des contraintes budgétaires et de qualité ainsi que la résistance des matériaux, la prévention des risques et l'approche développement durable.

Contenu pédagogique et travaux pratiques

Cette convention détermine les conditions dans lesquelles l'ENIVL assurera divers travaux dans le cadre de ses actions pédagogiques. Le conseil général met à disposition des élèves tous les documents nécessaires à la réalisation de leurs études. De plus, les chantiers routiers leurs seront ouverts pour des exercices pratiques, grandeur nature.

« Le conseil général soutient l'enseignement supérieur en Loir-et-Cher. C'est une priorité forte puisqu'il s'agit à la fois de dynamiser l'attractivité de notre territoire en proposant des formations de haut niveau, mais aussi de contribuer à l'enrichissement professionnel des élèves. Mettre l'expérience du conseil général en matière de travaux routiers à disposition des élèves de l'ENIVL, c'est leur faciliter l'accès à des travaux concrets et enrichissants. Notre expertise enrichit le contenu pédagogique des cours proposés par l'ENIVL. »

Maurice Leroy, président du conseil général

→ Une convention naît sur le pont de la déviation de Vendôme

C'est après avoir visité l'ouvrage d'art sur le Loir du tronçon 2 de la déviation de Vendôme que la convention a été signée. Ce pont, long de 180 m, est le premier de cette dimension à être réalisé en maîtrise d'œuvre interne au conseil général. Avançant de 5 m par jour, son procédé de construction est issu d'un brevet de l'entreprise RAZEL, un compromis entre les ouvrages coulés et les préfabriqués.

Financé à 100 % par le conseil général, le montant du tronçon 2 de cette déviation s'élève à 12 M €.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr